



pro ethica
think tank en sciences morales

Dossier de présentation

Sommaire

Pro Ethica 4

Projets

En bref 8

Ethometrics 9

Ethoscope 12

Humaniora 15

Annexes

Budget 18

Charte 19

Statuts 21

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous nous faites l'honneur de tenir en main le dossier de présentation de *Pro Ethica – think tank en sciences morales*, qui complète ce que vous avez lu ou lirez peut-être sur notre site web*. Dans les pages qui suivent, vous trouverez un descriptif de nos projets, buts et activités; vous trouverez également notre charte et nos statuts, qui déterminent l'identité de notre association et encadrent ses activités.

Les questions éthiques mettent en jeu les valeurs et l'identité de chacun d'entre nous. Il nous est difficile de prendre une position claire sur la vie «bonne» et les «bonnes» actions, car cela suppose une attaque contre les positions incompatibles; nous hésitons à être catégoriques dans nos jugements moraux, car les raisons qui les soutiennent paraissent contestables; nous sommes incertains de la hiérarchie de valeurs et de normes à adopter, car nous craignons que, quel que soit le critère sur lequel se fonde notre choix, ce critère sera perçu comme infondé ou discriminatoire.

Pro Ethica est convaincu qu'il est possible de juger moralement les comportements et les actions à la lumière de leurs motifs et de l'attitude dans laquelle ils sont entrepris. Qui plus est, nous sommes convaincus qu'il est possible d'expliquer pourquoi telle action ou tel comportement est bon, et que cette explication est généralisable aux comportements similaires – à condition que cela soit fait avec la prudence nécessaire.

S'il est peu probable qu'un seul impératif catégorique ou même dix commandements puissent résoudre la totalité des problèmes moraux, nous pensons que toute question peut recevoir un traitement adéquat, et que des raisons suffisantes peuvent lui être apportées. Ainsi, il devient possible de développer des conceptions de l'éthique qui ont quelque chose de positif à dire sur le bien, la vertu et le mérite moral, c'est-à-dire qui ne se contentent pas de dire ce que le bien n'est pas.

En tant que think tank, *Pro Ethica* désire recueillir et alimenter les savoirs pertinents pour la réflexion en éthique. A l'intersection de la société civile, de la sphère politique et du monde académique, nous désirons offrir un espace destiné à donner les outils de la raison pratique à quiconque s'y intéresse. Notre conviction est que l'éthique est plus qu'un pense-bête, une plus-value, ou une abstraction. L'éthique est cruciale pour le développement de nos capacités proprement humaines en vue de l'épanouissement de soi et de celui des autres.

Pour l'accomplissement de nos objectifs, nous serions ravis de pouvoir compter sur votre soutien.

En vous souhaitant une bonne lecture, nous vous prions de croire, chère lectrice, cher lecteur, à l'expression de nos sentiments respectueux.



Stefan Heeb, président de *Pro Ethica*

*www.proethica.ch

Pro Ethica

Pro Ethica est une association sans but lucratif née de la volonté de résoudre un curieux paradoxe: l'éthique est plus que jamais au centre de l'attention des médias, de la société civile et de la sphère politique, mais plus que jamais ces acteurs manquent d'instruments pour appréhender les enjeux éthiques des problèmes contemporains et en informer leur discours.

Traditionnellement, l'éthique est une branche de la philosophie pratique, telle qu'elle est enseignée à l'université. A ce titre, l'éthique vise à articuler des principes encadrant le comportement des êtres humains pour que ceux-ci fassent le bien ou soient de bonnes personnes. Pourtant, l'intimité entre la philosophie et l'éthique n'a pas toujours été, et n'est pas partout tenue pour privilégiée. La plupart des religions – les religions révélées en particulier – reconnaissent et promeuvent des normes et des valeurs éthiques¹. En Suisse, l'université renforce parfois ce lien entre éthique et religion, notamment sous la forme d'instituts d'éthique composés en bonne part de théologiens, comme l'Institut romand de systématique et d'éthique à Genève ou l'Ethik-Zentrum à Zürich.

Outre l'université et les institutions de tradition religieuse, l'éthique se retrouve dans les comités de déontologie dont se dotent la plupart des grandes entreprises et institutions. Ces comités sont généralement chargés d'encadrer la conduite de l'institution et de ses membres, en mettant en exergue des droits liés à la personne (pour le cas des entreprises multinationales par exemple, où il s'agit de ménager les partenaires ou employés), ou des devoirs liés à l'activité (pour le cas des universités et des médias, où il s'agit de garantir la qualité de l'information et de la recherche). Dans les deux cas, le cadre éthique est le plus souvent articulé par des juristes sur des bases juridiques, et ne bénéficie pas, par conséquent, de la recherche en éthique philosophique.

L'institutionnalisation de l'éthique ne s'arrête pas là. Il est plausible que dans un futur proche les sciences empiriques – notamment la neurobiologie et la neuropsychologie – gagneront en légitimité pour tenir un discours sur l'éthique. Dans leur recherche des mécanismes qui sous-tendent notre appréhension des valeurs et nos comportements à leur égard, et dans l'explication de ces mécanismes en termes de fonction, d'évolution et d'adaptation, ces disciplines permettront de mieux comprendre les normes que ces valeurs régissent et nos décisions morales les concernant.

Pro Ethica n'a aucun jugement à formuler par rapport à l'éthique telle qu'elle est étudiée par les instituts d'éthique universitaires et les sciences empiriques, ou telle qu'elle est invoquée par les comités de déontologie des institutions et par la communauté scientifique. Toute contribution à l'éthique est bienvenue, d'où qu'elle provienne. Notre association part de la volonté d'offrir un éclairage philosophique à ces contributions, d'en intégrer les résultats pour faire progresser l'éthique dans tous les sens du terme, dans le but d'envisager des solutions concrètes aux problèmes contemporains². Nous attachons également une importance toute particulière à la vulgarisation de nos résultats au grand public.

1. Une norme éthique est un principe spécifiant le devoir moral d'un agent. Une valeur éthique est une propriété d'une entité justifiant et motivant une action de promotion ou de dévalorisation à son égard.
2. Voir nos statuts en annexe.

Transparence et ouverture

Pro Ethica est une association à but non lucratif d'utilité publique au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Le comité, élu annuellement par les membres, s'occupe de la gestion courante de l'association et de la répartition des activités de recherche et de diffusion afférant à nos buts. Ces activités sont soit confiées à des membres de l'association, soit à des collaborateurs externes. Dans tous les cas, l'octroi et l'exécution des tâches est encadré par des mandats ratifiés par le comité et soumis à notre charte³. Celle-ci nous engage à publier gratuitement un rapport de nos activités à échéances régulières sur notre site web.

Pro Ethica est une association ouverte: tout un chacun peut en devenir membre, à condition qu'il s'acquitte – dans la mesure du possible – des frais de cotisation, et tout un chacun peut participer à nos activités. Notre association renonce de toute façon à la distribution du bénéfice net en faveur de ses membres et affecte tous ses moyens à ses buts. Nous encourageons aussi bien des universitaires que des non universitaires à nous rejoindre, et nous entretenons un dialogue avec tous les interlocuteurs appropriés pour l'accomplissement de nos buts, à savoir:

- mener une réflexion approfondie sur les normes éthiques en vigueur dans le contexte socio-économique contemporain en élaborant une méthodologie, des outils d'analyse et un cadre théorique pour évaluer la position de différents acteurs vis-à-vis de ces normes;
- identifier les enjeux structurant les débats éthiques contemporains et proposer des solutions théoriques ainsi que des mesures d'action en vue d'une amélioration du tissu moral de la société;
- recueillir, alimenter et diffuser les savoirs pertinents pour les buts susmentionnés.

Ces buts sont reflétés directement et dans cet ordre par nos projets, *Ethometrics*, *Ethoscope*, et *Humaniora*. Nous vous invitons donc à vous référer à ces projets pour de plus amples d'informations.

Position et avantages

En tant que vecteur de transmission de l'éthique entre la sphère académique, le monde politique et la société civile, *Pro Ethica* jouit d'une position favorable pour engager un dialogue fructueux pour toutes les parties. En tenant compte de son ouverture, ainsi que de la transparence et de la nature altruiste de ses activités, notre association cultive une personnalité qui la distingue de la plupart des autres think tanks helvétiques.

Tout d'abord, *Pro Ethica* est indépendante dans le sens où, bien qu'elle soit attentive aux engagements politiques de ses interlocuteurs, elle ne cherche ni à leur offrir une quelconque sanction éthique, ni à exercer une influence sur ces engagements autrement qu'à travers un dialogue raisonné et rigoureux. D'une part, notre attachement au dialogue et à la recherche au service d'une meilleure compréhension de l'éthique, d'autre part notre refus de réaliser des mandats nous mettent à l'abri de potentiels conflits d'intérêts avec la sphère politique⁴.

Notre indépendance se reflète également dans notre rapport à la sphère académique et à la

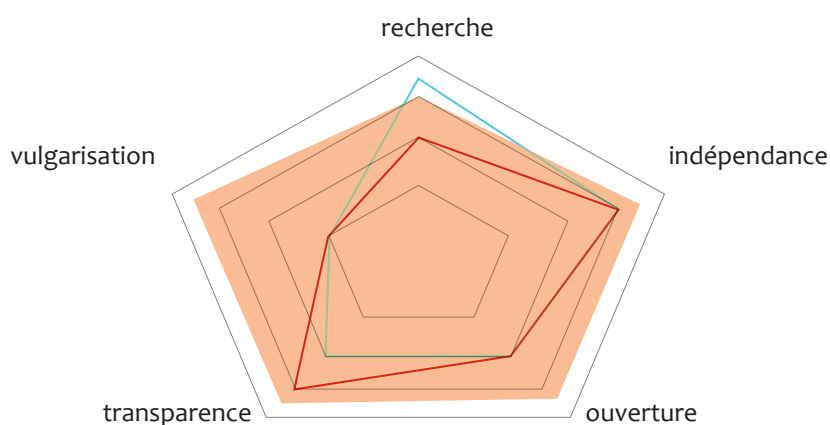
3. Voir notre charte en annexe.

4. Idem.

société civile. Bien que nous soyons attentifs à la recherche telle qu'elle s'effectue dans le monde académique, nous ne désirons pas nous en approprier les résultats sans un travail préalable de clarification, d'analyse et d'évaluation. De plus, notre indépendance se caractérise par l'importance que nous attachons à la vulgarisation intelligente. En parallèle de nos propres activités de recherche, nous travaillons à transmettre un savoir éthique sous une forme intelligible par le plus grand nombre. Après tout, rendre disponible à tous les résultats de nos activités permet de bénéficier en retour d'une critique constructive.

Enfin, dans la mesure où nous publions la liste des dons dont nous bénéficions⁵, nous nous différencions de plusieurs autres think tanks helvétiques. Les diagrammes suivants illustrent cette somme de différences⁶.

Pro Ethica Denknetz Liberales Institut

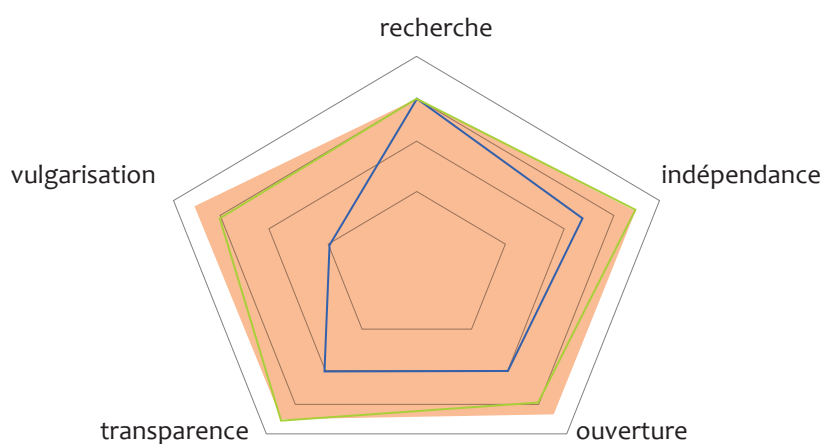


Indépendance: l'institution montre qu'elle s'engage à prévenir les risques de conflits d'intérêts ou de collusion avec ses interlocuteurs

Ouverture: l'institution est ouverte à tous; elle invite tout un chacun à prendre connaissance de ses activités

Transparence: l'institution publie ses sources de financement, sa composition et les résultats de ses activités; les publications sont aisément accessibles

Pro Ethica Foraus Avenir Suisse



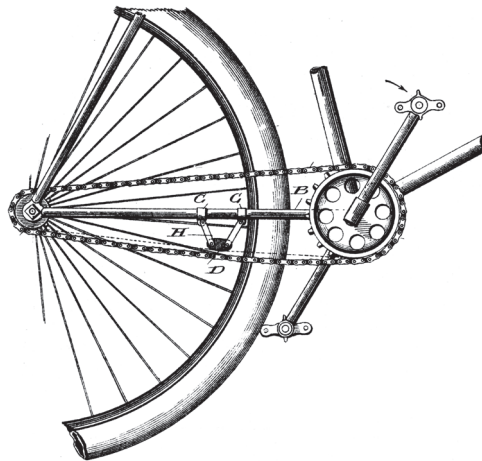
Vulgarisation: l'institution prévoit une version intelligible pour tous des résultats de ses activités

Recherche: l'institution s'appuie sur la recherche internationale; le cas échéant, elle se donne les moyens de produire des travaux conformes aux critères de qualité internationaux

5. Nous nous réservons le droit de masquer le nom du donateur si celui-ci l'exige (voir notre charte en annexe).

6. Nous considérons ces institutions en particulier pour les raisons suivantes: (i) leur structure est proche de la nôtre, (ii) ils ont également la sphère politique pour interlocuteur, (iii) ils ont été régulièrement actifs les cinq dernières années.

Projets



En bref

Ethometrics, *Ethoscope* et *Humaniora* constituent les projets principaux de notre think tank. Chacun vise à concrétiser l'engagement de *Pro Ethica* eu égard à ses buts, à savoir:

1. mener une réflexion approfondie sur les normes éthiques en vigueur dans le contexte socio-économique contemporain en élaborant une méthodologie, des outils d'analyse et un cadre théorique pour évaluer la position de différents acteurs vis-à-vis de ces normes;
2. identifier les enjeux structurant les débats éthiques contemporains et proposer des solutions théoriques ainsi que des mesures d'action en vue d'une amélioration du tissu moral de la société;
3. recueillir, alimenter et diffuser les savoirs pertinents pour les points susmentionnés.

Ethometrics (ci-contre) s'attache à concrétiser le premier but. Ce projet consiste à tracer un panorama des normes éthiques en vigueur, à analyser la position de différents acteurs d'importance à leur endroit (organisations internationales, entreprises multinationales) en tenant compte des valeurs pertinentes pour leur domaine d'activité et des valeurs que ces entités elles-mêmes reconnaissent dans leur charte ou dans leurs statuts. A terme, la mise sur pied d'un modèle permettant d'évaluer le caractère moral de leurs actions est prévu.

Ethoscope (p. 12) s'attache à concrétiser le deuxième but. Ce projet, qui s'articule en plusieurs groupes de travail, propose d'approcher un certain nombre de questions contemporaines difficiles, à cheval entre la philosophie politique et l'éthique (p. ex. Qu'est-ce que la justice et quelle est sa place dans une conception englobante de l'éthique? Comment intégrer tout en préservant cohésion sociale et diversité culturelle? Quelle limite placer à la liberté d'expression?), et d'y apporter des pistes de réponses concrètes et systématiques.

Humaniora (p. 15) s'attache à concrétiser le troisième but. Visant à retracer l'évolution de l'éthique en examinant un certain nombre de thèses célèbres dans l'histoire des idées et en les contrastant avec des thèses contemporaines, ce projet permettra de situer l'éthique traditionnelle par rapport à la philosophie contemporaine ainsi qu'à certaines perspectives empiriques et religieuses importantes. *Humaniora* développe particulièrement le versant de vulgarisation intelligente de *Pro Ethica*, en déclinant ses travaux dans plusieurs formats d'utilité pédagogique.

CALENDRIER	
début 2012	lancement des projets
mi-2012	premiers résultats des projets
fin 2012	publication des résultats

1. Voir les statuts en annexe.

Ethometrics

Objectifs

L'objectif principal d'*Ethometrics* est de «mesurer» les postures éthiques en vigueur, à travers l'élaboration d'outils théoriques permettant leur analyse et leur évaluation. Ces outils théoriques doivent permettre de situer les agents moraux sur l'échiquier éthique, à la fois dans la dimension descriptive (analyse) et la dimension éthique et normative (évaluation). Dans une première phase, *Ethometrics* considère les entreprises commerciales multinationales et les organisations internationales.

Méthodologie

La méthodologie du projet prévoit trois étapes, la première proprement théorique, les deux autres à la fois théoriques et empiriques. D'abord, il convient d'analyser les principaux concepts moraux traditionnels (p. ex. *valeur, norme, vertu, mérite*) pour déterminer leur applicabilité aux agents moraux en question. Cette analyse conceptuelle servira dans le même temps à élaborer un cadre théorique pertinent pour examiner ce type d'agents moraux. Ensuite, à partir de ce cadre théorique, il convient de délimiter le domaine de recherche auquel l'appliquer: *quelles* entreprises et organisations s'agit-il d'étudier? Pour mener à bien ces deux préliminaires, un travail à l'intersection de la philosophie, des sciences sociales et de l'éthique des affaires est prévu.

Une fois cette étape franchie, il s'agit de définir l'arrière-plan éthique pertinent pour évaluer les agents moraux en question: de quelles normes et de quelles valeurs faut-il tenir compte pour évaluer ces agents moraux? Pour ce faire, il faudra mettre en exergue toutes les valeurs que reconnaît l'agent moral concerné dans ses documents officiels (chartes, codes déontologiques, etc.) et, en fonction des valeurs habituellement tenues pour pertinentes pour le type d'activité en question, de rendre explicites les valeurs non reconnues explicitement mais qui découlent de ces dernières.

Enfin, il faut définir une méthode cohérente pour appliquer les outils d'analyse au cadre normatif identifié. Il s'agira de déterminer la contribution de ces normes et ces valeurs au mérite moral de l'agent, compte tenu de l'attitude que celui peut adopter à leur égard, par exemple en distinguant le fait de satisfaire, de promouvoir et d'honorer une norme ou une valeur.

Un exemple: l'éthique des affaires

Selon quel cadre normatif faut-il évaluer le comportement des organisations internationales et entreprises multinationales? Il est très à la mode aujourd'hui de faire appel à l'éthique des affaires (*business ethics*), soit comme instrument pour accomplir directement ce but, soit comme modèle pour développer d'autres instruments aptes à le faire. De quoi s'agit-il?

L'expression «business ethics» désigne une famille de théories ayant en commun le but d'offrir un cadre éthique à l'activité économique. Développées en particulier à partir des années soixante, ces théories partent du principe que l'activité économique comporte des enjeux moraux qui ne sauraient être entièrement saisis par le droit (interne ou international) et la philosophie politique. Elles ont pour objet d'étude la responsabilité des entreprises à l'égard de leurs employés, actionnaires et autres

partenaires, en tenant compte notamment du caractère mondialisé de l'économie et de l'inscription sociale et environnementale de l'entreprise.

Ces théories diffèrent dans leur méthodologie et dans leurs présupposés normatifs. Une des raisons pour cela est qu'elles sont tantôt élaborées sur le modèle du droit et de la philosophie politique, tantôt sur le modèle de l'éthique normative (le plus souvent utilitariste ou contractualiste²).

D'ascendance juridique, ces théories incarnent pour la plupart une conception relativement minimale de la responsabilité morale. Elles soumettent l'obligation morale à des critères abstraits du droit international ou recommandés par les Nations-Unies³. Or les recommandations des Nations-Unies, qui portent sur les droits humains, le droit du travail, l'environnement et la corruption, sont eux-mêmes issus de plusieurs Déclarations et conventions onusiennes qui, bien qu'adressées aux entreprises, déploient des concepts pertinents avant tout pour les *Etats*. Il en découle que de nombreux aspects moralement pertinents des affaires ne sont pas traités.

D'ascendance éthique, ces théories n'ont pour la plupart pas les ressources pour permettre à l'entreprise qui les invoque de faire face à des conflits moraux avec les principes des hôtes étatiques, ou sont issues de théories morales elles-mêmes problématiques.

Concernant le premier point, les conflits entre systèmes de valeurs doivent être traités de manière indépendante de la sensibilité morale de l'entreprise ou de l'organisation internationale concernée pour avoir une quelconque légitimité; il faut donc prévoir des principes méta-éthiques qui régissent les cas de conflits.

Concernant le second point, en ce qu'il implique qu'uniquement le bien-être total des individus concernés par une action compte pour évaluer moralement celle-ci, l'utilitarisme est soit aveugle à des valeurs aussi importantes que le bien-être mais irréductibles au bien-être (fidélité, respect, confiance, compréhension interculturelle), soit suppose une estimation extrêmement laborieuse (voir impossible) du bien-être produit par une action. De même, en ce qu'il implique que seul le caractère justifiable (vis-à-vis d'agents rationnels) des principes hypothétiques dont découle une action compte pour évaluer moralement cette action, le contractualisme n'est pas à même de poser des contraintes suffisamment fortes pour la prise en considération de l'environnement (les organismes non-humains ne sont pas tous des agents rationnels vis-à-vis desquels on peut justifier un principe hypothétique); plus généralement, il est inadéquat pour prendre en considération toute valeur indépendante des relations interhumaines.

Bien que l'éthique des affaires souffre des défauts évoqués ci-dessus, elle offre des pistes intéressantes pour faire face aux conséquences de l'économie globalisée. Elle offre notamment un cadre conceptuel de valeurs éthiques et de vertus plus adaptées à l'activité économique et à la gestion d'entreprise dans une économie globalisée.

2. Inspiré des travaux de Kant, le contractualisme se base sur l'idée que le caractère justifiable d'un principe hypothétique autorisant une action est la source de la moralité de cette action. Appliquée à l'éthique, cette idée implique que les individus doivent réciproquement tenir compte du caractère justifiable du principe hypothétique autorisant leurs actions. Elle s'oppose, entre autres, à l'utilitarisme – la thèse selon laquelle la moralité de l'action prend sa source dans la somme de bien-être résultant de ses conséquences.

3. Voir par exemple le Pacte Mondial des Nations-Unies, <http://www.unglobalcompact.org>.

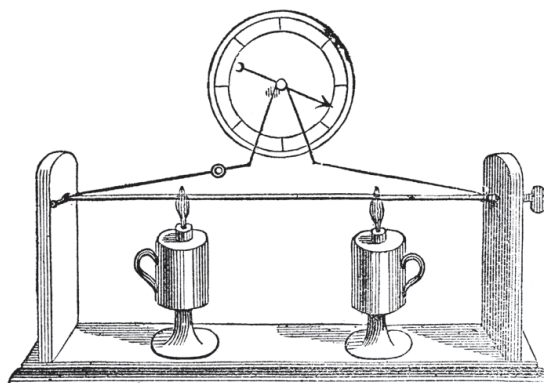
Vers un modèle synchrétique d'évaluation morale

Afin de parvenir à une solution permettant de dépasser les défauts des différentes théories et de mettre à profit leurs forces respectives, *Ethometrics* vise un modèle synchrétique d'évaluation morale. Ce modèle doit notamment être en mesure d'accommoder des valeurs hétérogènes et d'arbitrer en cas de conflits de valeurs. Il doit également être en mesure d'intégrer des cadres normatifs de nature différente et de rendre compte des concepts de vertu et de mérite au sein d'un même modèle.

Pour pouvoir opérer une telle évaluation, il faut à la fois une conception détaillée de l'objet ainsi que des critères d'évaluation. L'objet étant le profil éthique des agents moraux désignés, ce profil doit être découpé en différentes unités, dont les relations d'interdépendance doivent être clarifiées. Pour ce qui est de l'ensemble des critères d'évaluation, celui-ci doit permettre de qualifier, de quantifier, de hiérarchiser, de pondérer et de mettre en relation les différents éléments, à la fois entre les différentes dimensions et à leur intérieur.

Pro Ethica établira un modèle à même d'intégrer notamment les valeurs et les normes, ainsi que les vertus et le mérite. Chacune de ces dimensions sera au moins traitée sous les aspects de cohérence, de tenabilité, de portée et d'importance. Le schéma résultant permettra de tracer un panorama analytique détaillé et d'appliquer un schéma d'évaluation englobant. Selon la méthodologie définie, il en résultera un schéma d'au minimum trois dimensions, à savoir (i) l'arrière-plan d'éthique normative, (ii) le cadre de valeurs et de normes particulièrement pertinentes pour les entités en question, et (iii) les valeurs et normes que l'entité en question reconnaît elle-même.

Toutes ces questions sont indispensables pour déterminer une procédure d'évaluation adéquate. Une telle procédure pourrait avoir la forme suivante: «Si l'entité en question ne se contente pas de satisfaire les valeurs qu'elle reconnaît explicitement dans sa charte et ses documents publics alors qu'elle serait en mesure de les promouvoir ou de les honorer, et si elle satisfait par ailleurs les normes constitutives de l'arrière-plan éthique considéré comme pertinent eu égard à la nature de ses activités, alors cette entité mérite une bonne évaluation; dans le cas contraire, elle mérite une mauvaise évaluation».



Ethoscope

Ethoscope a pour but l'étude et l'élaboration de pistes de réponses cohérentes, systématiques et concrètes à plusieurs questions prégnantes dans le débat éthico-politique contemporain. Parmi ces questions, on trouvera :

- Qu'est-ce que la justice et quelle est la place qu'elle doit occuper dans une conception englobante de l'éthique? De quel type de valeur la justice ressortit-elle, et quelle est sa relation à l'éthique normative?
- Comment identifier les attentes des immigrés relativement aux attentes de la population qui les accueille? Comment satisfaire aux attentes de chacun sans sacrifier l'identité des immigrés ou la cohésion sociale de l'Etat?
- Faut-il accorder une considération morale à l'environnement en tant qu'ensemble d'individus, d'espèces et de systèmes interdépendants? Le cas échéant, quels principes éthiques doivent encadrer leur considération morale?
- Sur quel(s) fondement(s) éthique(s) faut-il adosser la liberté d'expression? Selon quel principe faut-il la limiter, s'il faut la limiter? Quel statut accorder à la sphère médiatique? Faut-il accorder un caractère moral aux moyens d'expression comme les médias et les œuvres d'art?
- Comment encadrer moralement l'éducation? Comment transmettre des valeurs et principes moraux par l'éducation? Comment ces valeurs et principes moraux sont-ils acquis?

Objectifs

Les questions précitées requièrent une vision à la fois précise et large des enjeux qui les caractérisent. Par conséquent, c'est avec une approche philosophique qu'*Ethoscope* opérera. Cette approche comprendra quatre étapes :

1. *Contextualisation et présupposés.* Il s'agira dans un premier temps de situer chacune de ces questions dans le contexte contemporain en dégageant les éléments de réponses présupposés par la sphère politique, les experts juridiques et la société civile; après tout, tous ces acteurs se positionnent vis-à-vis de ces questions, légifèrent ou tiennent à leur endroit un discours relativement convergent.
2. *Identification des concepts et des arguments.* Les présupposés dégagés en (1) seront exploités pour identifier, dans l'histoire des idées et la philosophie contemporaine, les arguments encadrant ces questions. Cette étape est cruciale, car l'histoire des idées et la philosophie contemporaine recèlent de nombreuses clés pour conceptualiser ces questions et produire des arguments pertinents.
3. *Evaluation des arguments.* Les arguments identifiés en (2) seront évalués à la lumière de plusieurs cadres éthiques, motivés pour des raisons indépendantes, et les meilleurs arguments seront exploités pour esquisser une position sur la question de départ de chaque groupe.
4. *Elaboration d'une position commune.* A partir de la position de chaque groupe de travail, une

position commune, compatible avec les meilleurs arguments de chaque groupe, sera élaborée. C'est à ce moment qu'*Ethoscope* sera en mesure de formuler des pistes de réponses informées.

Méthodologie

Bien que l'approche philosophie apportera une contribution déterminante à ces questions ainsi qu'à l'articulation d'une position commune, *Ethoscope* ne se privera pas des savoirs émanant de disciplines voisines, comme les sciences politiques, les sciences cognitives, les sciences économiques et la sociologie. Ces disciplines apporteront une contribution importante pour conceptualiser les enjeux d'une thématique donnée. Par exemple, la question de la juste distribution des richesses dans une société démocratique, ou la question de la considération morale de l'environnement, ne sauraient faire l'impasse sur la caractérisation économique du concept de richesse et de ressources, ni sur les différents modèles de distribution pertinents. De même, la question de la liberté d'expression ne saurait éluder la question de l'influence de la présentation de l'information sur le caractère faste ou néfaste de sa réception, faisant de facto des sciences cognitives un élément incontournable d'une bonne solution.

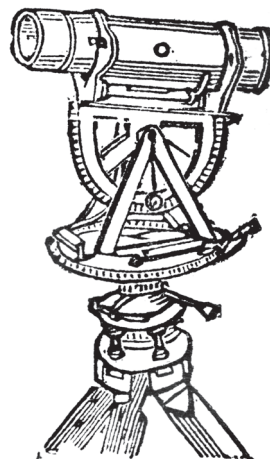
Un exemple: l'environnement

Considérons la troisième question, concernant les principes moraux à adopter à l'égard de l'environnement. Pour répondre à cette question, il faut être au clair sur les trois questions suivantes: (i) Quelles sont les choses, dans l'environnement, dignes de considération morale? (ii) Quelles sont les valeurs au nom desquelles nos actions envers ces choses doivent être guidées? (iii) Ce guidage requiert-il un principe normatif et le cas échéant, quelle teneur doit-il avoir?

La première question implique de définir le champ de l'éthique lorsque ce terme est appliqué à l'environnement. Hormis quelques rares exceptions antérieures, ce n'est qu'au XXe siècle qu'a été largement défendue l'idée que les humains ne sont pas les seuls êtres dignes de considération morale. Mais où arrêter le champ de l'éthique une fois rejeté le critère «être humain»? Aux animaux? Aux animaux sensibles à la douleur? Aux animaux capables d'empathie? Aux individus vivants? Aux biotopes? Aux écosystèmes? On le voit, cette question demande une analyse des propriétés pertinentes pour la dignité morale.

La seconde question, celle des valeurs au nom desquelles nos actions à l'égard des entités dignes de considération morale doivent être guidées, implique d'identifier la source de notre rapport éthique à l'environnement. Selon une position, la nécessité d'accorder de la considération morale à l'environnement découle de nos devoirs moraux à l'égard des êtres humains. Selon une autre position, cette nécessité découle seulement du fait que les entités dignes de considération morale ont une valeur en soi impossible à analyser. Enfin, selon une troisième position, la nécessité d'accorder de la considération morale en l'environnement découle du fait que l'épanouissement de l'environnement est nécessaire à l'épanouissement de l'être humain, ou du fait que tous les être vivants doivent être traités sur un pied d'égalité s'agissant de leur valeur en soi. On le voit, cette question demande une évaluation des arguments qui soutiennent chacune de ces positions.

Enfin, la question de la nécessité d'adopter des normes morales en plus d'une simple prise en compte de la valeur de l'environnement pour évaluer le caractère moral de nos actions les concernant est prégnante dans le débat contemporain. Etant donné que seuls les actions humaines sont évaluables en termes moraux, il convient de savoir comment des obligations morales peuvent s'attacher aux actions humaines qui affectent l'environnement. Une réponse à cette question, ainsi qu'aux deux premières, est requise pour offrir une base théorique stable, à même d'expliquer et de justifier des notions courantes aujourd'hui comme l'écologie, le développement durable, les droits des animaux, et la biophilie.



Humaniora

Pro Ethica s'adresse à toute personne intéressée à acquérir et à interroger les outils de la raison pratique. Pour ce faire, il convient d'offrir des études succinctes permettant de saisir les normes, les valeurs et les pratiques dans leurs dimensions tout à la fois historique, culturelle et conceptuelle. Dans cette perspective spécifique, le projet *Humaniora* est l'expression de la motivation de *Pro Ethica* à produire des analyses pointues qui donnent une place de choix à la vulgarisation de qualité.

Objectifs

L'objectif général du projet *Humaniora* est de recueillir et d'alimenter les savoirs pertinents pour la réflexion en éthique. Il contient les trois volets (i) histoire des idées morales, (ii) recherche en sciences humaines et empiriques au sujet des perceptions et des pratiques morales et (iii) spéculation théorique en philosophie morale.

Le volet portant sur l'histoire des idées morales a pour objectif de présenter et d'expliquer les théories et les thèses qui ont façonné les grandes traditions morales à travers l'histoire et le monde. En raison de l'accent mis sur la volonté de rendre accessible ces études historiques, ce volet représente le centre du projet de vulgarisation mis en place par *Pro Ethica*. En effet, l'intérêt n'est pas ici de recenser de manière encyclopédique l'ensemble des traditions, mais de multiplier les voies d'accès à la compréhension du patrimoine moral humain. Pour ce faire, de courts articles concis et précis articuleront (a) contextualisation culturelle et historique, (b) description de la théorie ou des thèses choisies, (c) discussion des variantes possibles et effectives, (d) réception des idées discutées et, finalement, (e) critiques de ces mêmes idées.

Le volet portant sur les recherches en sciences humaines et empiriques au sujet des perceptions et des pratiques morales a pour objectif de fournir des outils interdisciplinaires à l'ensemble des projets de *Pro Ethica*. Étant donné l'engagement théorique de *Pro Ethica* en faveur, d'une part, de l'autonomie de l'éthique et, d'autre part, du postulat de la réduction des faits moraux aux faits non moraux (cf. Charte, chapitre 1, articles 2 et 3), une approche interdisciplinaire à la fois large et pointue s'avère nécessaire pour éclairer la relation entre l'éthique et les autres domaines du savoir. Le dialogue interdisciplinaire que *Pro Ethica* souhaite engager avec des spécialistes en anthropologie, biologie, psychologie, sociologie, sciences politiques, sciences cognitives, sciences juridiques, sciences des religions et beaucoup d'autres disciplines forme la ligne de front pour alimenter et recueillir les savoirs pertinents pour la réflexion éthique, mais exogènes à celle-ci. Différents formats d'articles permettront d'informer autant le non-spécialiste intéressé par la question de la démarcation et du transfert d'informations entre éthique et sciences empiriques que le spécialiste de l'une de ces sciences intéressé par l'éthique.

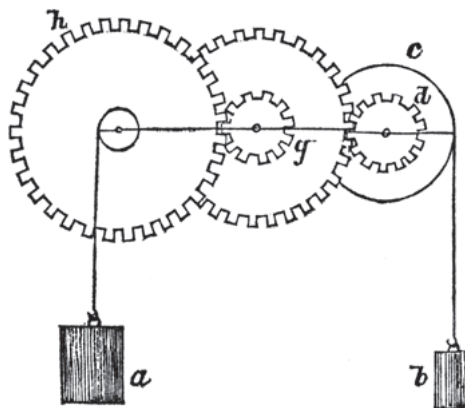
Le volet portant sur la spéculation théorique en philosophie morale a pour objectif d'aborder de manière systématique toute grande problématique spécifiquement éthique. L'approche systématique signifie que ces problématiques ne sont pas abordées de manière historique, mais que l'on considérera les théories, et les thèses qu'elles impliquent, strictement pour elles-mêmes, en vertu des arguments en leur faveur. Pour cette raison, ce volet du projet *Humaniora* se présente comme le pôle analytique et critique de l'innovation normative souhaitée par *Pro Ethica*. Une foule indénombrable de problématiques, issues

de la tradition ou tout-à-fait originales, pouvant se présenter dans ce cadre, aucun traitement exhaustif de ces dernières ne peut raisonnablement être espéré. Afin que ce volet serve de catalyseur intellectuel et auto-réflexif pour *Pro Ethica*, l'agenda des discussions et des activités de cette dernière fournira le corpus central des problématiques à traiter. Dans cette perspective, une analyse systématique des principes engagés par les valeurs de la charte de *Pro Ethica* est envisagée.

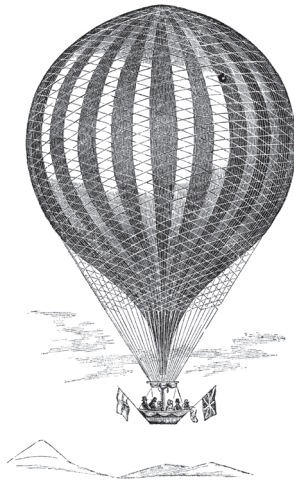
Méthodologie

De par les différences thématiques des trois volets, les participants aux études de chacun des volets feront particulièrement attention à employer la méthodologie adéquate à leur objet de recherche. De manière générale, les participants à ces études sont encouragés à expliciter dans la plus grande mesure du possible les cheminements, les succès et les doutes de leurs réflexions.

Pourtant, de par leurs intrications thématiques partielles, les trois volets présentent une unité d'intention claire : recueillir et alimenter les savoirs pertinents pour la réflexion en éthique. Afin de rendre cette intention effective et de permettre une visibilité satisfaisante des activités et des avancées du projet *Humaniora*, les responsables de projet ont la tâche de produire (1) un répertoire des problématiques traitées dans chacun des volets, (2) un répertoire des problématiques intéressantes à traiter en raison de l'évolution interne et externe de *Pro Ethica* et (3) des synthèses analysant les transferts d'informations potentiels et pertinents entre les résultats des travaux de chacun des trois volets.



Annexes



Budget

Genre	Budget 2011		Budget 2012	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Cotisations	0	-	*	-
Dons	0	-	*	-
Attribution des membres constitutifs	55'000	-	-	-
Frais de fonctionnement	-	157	-	2'360.75**
Frais de collecte de fonds	-	0	-	8'262.50**
Frais de communication	-	78	-	-
Frais mandats de recherche	-	3'500	-	12'984.15**
Frais mandat de site web	-	4'050	-	-
Total	55'000	7'785	*	23'607.5**

* Ces points étant inconnus et difficilement prévisibles à ce stade, aucun montant ne figure ici (cependant, les principes de plafonnement et d'allocation des dépenses s'appliquent dans tous les cas (voir note **)).

** Les montants indiqués sont des minima; pour toute dépense, les principes suivants s'appliquent pour l'année 2012: (i) plafonnement: le montant des dépenses maximal équivaut à 50% de l'avoir disponible au 1^{er} janvier 2012, plus 50% des recettes générées, (ii) schéma d'allocations: 10% dépenses courantes, 35% collecte de fonds, 55% mandats de projets.

Charte

Définition

La présente charte complète l'identité, fondée par ses statuts, de l'association *Pro Ethica – think tank* en sciences morales. La charte définit la position de l'association eu égard à son objet, l'éthique, et détermine les conditions auxquelles l'association a la volonté de soumettre son discours sur cet objet. Elle encadre aussi les activités de l'association en explicitant ses buts et en spécifiant ses moyens d'action. Enfin, elle arrête les principes généraux sous-tendant la relation à ses membres et à ses interlocuteurs.

Valeurs

1. L'objet de *Pro Ethica* est l'éthique comme domaine de discours, objet de discours et pratique quotidienne. *Pro Ethica* s'intéresse à toutes les traditions et savoirs susceptibles de contribuer à une compréhension plus profonde et plus large de l'éthique dans ces trois acceptions.

2. En sa qualité de domaine de discours, l'éthique est indépendante de la religion ou des sciences empiriques – ce qui n'implique pas que ces domaines de discours ne puissent être utiles pour informer le discours sur l'éthique. *Pro Ethica* s'engage en faveur de cette autonomie.

3. *Pro Ethica* considère le discours sur l'éthique comme descriptif en cela qu'il porte sur des faits – des faits moraux. *Pro Ethica* a la conviction que les faits moraux sont entièrement déterminés par des faits non moraux, et qu'étudier la relation entre ces deux types de faits est indispensable pour faire progresser l'éthique dans les trois sens du terme. A ce titre, *Pro Ethica* a la conviction que toute réponse à une question morale est explicable et justifiable en faisant référence à des faits non moraux, et s'engage pour que toute question morale soit expliquée et justifiée à cette condition.

4. L'éthique, comme objet de discours, concerne avant tout les êtres humains et les relations qu'ils entretiennent les uns vis-à-vis des autres. *Pro Ethica* refuse toutefois l'idée que l'éthique ne concerne rien d'autre que les êtres humains; en général, *Pro Ethica* est convaincue que l'éthique concerne aussi la relation entre les êtres humains et leur environnement.

5. *Pro Ethica* est convaincue que l'éthique, comme objet de discours, ne se réduit pas à un ensemble de normes. A ce titre, elle s'engage en faveur d'une prise en compte non seulement des normes morales, mais aussi de la pluralité des valeurs moralement pertinentes – qu'elles soient présumées ou non par ces normes. De plus, *Pro Ethica* ne s'intéresse pas seulement à la relation entre les actions et les normes, mais également à la relation entre les individus et les valeurs.

6. *Pro Ethica* est convaincue que tout être humain est capable de bienveillance, d'impartialité, d'honnêteté et de perfectibilité, et que l'exercice de ces capacités est essentiel non seulement pour l'articulation d'un discours sur l'éthique, mais aussi pour sa mise en pratique. A ce titre, *Pro Ethica* s'engage à promouvoir un dialogue:

a. libéré des intérêts seulement individuels des interlocuteurs;

- b. fondé sur la claire explicitation d'arguments dans l'esprit de l'article (3) ci-dessus;
- c. respectueux de chacun dans un esprit de critique constructive.

Buts

1. *Pro Ethica* vise à contribuer à une compréhension plus profonde et plus large de l'éthique dans les trois acceptations du terme. A cette fin, l'association travaille à :

- mener une réflexion approfondie sur les normes éthiques en vigueur dans le contexte socio-économique contemporain en élaborant une méthodologie, des outils d'analyse et un cadre théorique pour évaluer la position de différents acteurs vis-à-vis de ces normes;
- identifier les enjeux structurant les débats éthiques contemporains et proposer des solutions théoriques ainsi que des mesures d'action en vue d'une amélioration du tissu moral de la société;
- recueillir, alimenter et diffuser les savoirs pertinents pour les points susmentionnés.

2. En accomplissant ces buts, *Pro Ethica* ne cherche pas à dicter une quelconque position à la société civile ou à la sphère politique, mais à exercer une influence sur ces deux interlocuteurs par la réflexion et l'argumentation, conformément aux principes de la présente charte. Elle ne cherche pas non plus à offrir une sanction éthique aux actions de quiconque, personne physique, personne morale, groupe ou institution. Néanmoins, *Pro Ethica* s'engage à évaluer de telles actions relativement à un ou plusieurs cadres moraux, conformément aux principes de la présente charte.

Stratégie et moyens

1. *Pro Ethica* n'accepte pas de mandat. Elle accepte en revanche toutes les ressources prévues par les statuts. Elle publie toute source de financement extérieure, sauf demande d'anonymat. Dans ce cas, *Pro Ethica* ne publie que le montant.

2. Dans le cadre de la promotion et de l'exercice de ses activités, *Pro Ethica* peut confier un mandat à ses membres ou à des tiers, s'agissant d'une personne physique, d'une personne morale, d'un groupe ou d'une institution. Dans ce cas, les conditions d'octroi et d'accomplissement du mandat sont déterminées notamment par la présente charte.

3. Dans le cadre de la promotion et de l'exercice de ses activités, *Pro Ethica* peut collaborer avec des tiers, personne physique, personne morale, groupe ou institution. Les conditions de collaboration sont déterminées notamment par la présente charte.

4. *Pro Ethica* publie régulièrement et gratuitement un résumé de l'état de son travail, qu'il soit entrepris au sein de l'association ou qu'il résulte d'une collaboration ou d'un mandat confié à un tiers.

Statuts

Dénomination et siège

Article 1

Sous le nom *Pro Ethica – Thinktank en sciences morales* (ci-après l' « Association »), il est constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Article 2

¹Le siège de l'Association se trouve à Genève.

²Le siège pourra être transféré en tout autre lieu en Suisse par décision de l'Assemblée générale.

³L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Buts

Article 3

L'Association poursuit les buts suivants:

- mener une réflexion approfondie sur les normes éthiques en vigueur dans le contexte socio-économique contemporain en élaborant une méthodologie, des outils d'analyse et un cadre théorique pour évaluer la position de différents acteurs vis-à-vis de ces normes;
- identifier les enjeux structurant les débats éthiques contemporains et proposer des solutions théoriques ainsi que des mesures d'action en vue d'une amélioration du tissu moral de la société;
- recueillir, alimenter et diffuser les savoirs pertinents pour les buts susmentionnés.

Ressources

Article 4

¹Les ressources de l'Association proviennent au besoin:

- de dons et legs;
- du parrainage;
- de subventions publiques et privées;
- des cotisations versées par les membres;
- de toute autre ressource autorisée par la loi et conforme au règlement intérieur.

²Les fonds sont utilisés conformément au but social.

³L'Assemblée générale fixe les montants de la cotisation dont les membres s'acquittent annuellement. Le Comité soumet une proposition à l'Assemblée générale.

Article 5

¹Les actifs de l'Association sont exclusivement affectés aux buts décrits à l'article 3 des présents statuts.

²Les résultats de l'Association issus des économies réalisées sur les ressources annuelles pourront être affectés en réserves. Ils ne pourront en aucun cas être distribués aux membres de l'Association. Cette affectation fera l'objet d'une délibération de l'Assemblée générale ordinaire. L'utilisation de ces réserves sera décidée par le Comité, mais devra dans tous les cas se faire au regard et en vue des buts tels que décrits à l'article 3 des présents statuts.

Membres

Article 6

¹Toute personne physique peut demander à devenir membre de l'Association.

²Les demandes d'admission sont adressées au Comité. Le Comité admet les nouveaux membres et en informe l'Assemblée générale qui se prononce à leur endroit.

Article 7

³La qualité de membre se perd:

- par décès;

- par démission notifiée par écrit au Comité de l'Association et envoyée au moins quatre semaines avant l'Assemblée générale;
- par exclusion prononcée par le Comité, pour de justes motifs, avec un droit de recours devant l'Assemblée générale. Le délai de recours est de trente jours dès la notification de la décision du Comité;
- par défaut de paiement des cotisations pendant plus d'une année.

Organes

Article 8

Les organes de l'Association sont:

1. L'Assemblée générale;
2. Le Comité;
3. L'Organe de contrôle des comptes.

Assemblée générale

Article 9

¹L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'Association. Elle comprend tous les membres de l'Association, à jour du paiement de leurs cotisations à la date de la réunion.

²Elle se réunit au moins une fois par an en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire chaque fois que nécessaire à la demande du Comité ou de 1/5^{ème} des membres.

³L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

⁴Le Comité communique aux membres par écrit la date de l'Assemblée générale ordinaire au moins 30 jours à l'avance. La convocation mentionnant l'ordre du jour est adressée par le Comité à chaque membre au moins 14 jours à l'avance.

⁵Toute proposition concernant l'ordre du jour, le vote, les changements de statuts ou la fusion avec d'autres associations, doit être adressée au Comité par écrit et au moins 10 jours avant l'Assemblée.

⁶L'Assemblée générale décide d'entrer en matière sur des objets non inscrits à l'ordre du jour.

⁷L'Assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple. Chaque membre dispose d'une voix à l'Assemblée générale. En cas d'égalité des voix, la décision revient au président.

⁸Pour modifier les statuts, prononcer la dissolution de l'Association, statuer sur la dévolution de ses biens ou décider de la fusion avec d'autres association, sont nécessaires conjointement:

la majorité qualifiée de deux tiers plus une voix des membres présents ou représentés;

le quorum de la moitié au moins des membres.

⁹Une provision de sept jours est nécessaire pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire, ainsi que pour la communication de l'ordre du jour. Aucune modification de l'ordre du jour avant l'Assemblée n'est prévue.

Article 10

¹L'Assemblée générale a les compétences inaliénables suivantes:

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale précédente;
- Election des membres du Comité;
- Election de l'Organe de contrôle des comptes;
- Approbation du rapport annuel et des comptes annuels;
- Décision des objets soumis par le Comité et qui sont inscrits à l'ordre du jour;
- Décision d'entrer en matière concernant des objets non inscrits à l'ordre du jour;
- Fixation du montant des cotisations annuelles;
- Décision de toute modification des statuts;
- Décision de la dissolution de l'Association.

²Tout membre empêché ou ne pouvant participer à l'Assemblée générale pourra se faire représenter et donner son pouvoir à un autre membre.

³Chaque membre présent ne peut détenir plus de deux procurations.

⁴L'Assemblée générale est présidée par le président.

⁵Les votes ont lieu à main levée. A la demande de cinq membres au moins, elles auront lieu au scrutin secret.

Comité

Article 11

¹Le Comité entreprend tous les actes qui se rapportent au but de l'Association. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires courantes, dans les limites de ses buts et sous réserve des pouvoirs conférés par l'Assemblée générale.

²Le Comité est composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier au moins.

³La durée du mandat est d'un an, sans limite de renouvellement.

⁴Le Comité se réunit autant de fois que les affaires de l'Association l'exigent.

⁵Les fonctions de membres du Comité ne sont pas rémunérées.

Article 12

¹Le Comité se réunit sur convocation de son président ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Association et au moins tous les six mois.

²Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

³Les décisions du Comité peuvent aussi être prises en la forme d'une décision circulaire signée par la majorité des membres du Comité, pour autant que la proposition ait été soumise à tous ses membres.

⁴Le Comité peut confier à des membres ou à des tiers des travaux concourant à l'accomplissement des buts de l'Association.

Organe de contrôle des comptes

Article 13

L'Assemblée générale nomme chaque année un Organe de contrôle des comptes indépendant, qui examine les comptes et effectue des contrôles ponctuels au moins une fois par an.

Exercice social

Article 14

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Dissolution et liquidation

Article 15

En cas de dissolution de l'Association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but analogue à celui de l'Association.

Responsabilité

Article 16

¹Les engagements de l'Association sont couverts uniquement par la fortune sociale de l'Association.

²Toute responsabilité personnelle des membres est exclue.

Règlement intérieur

Article 17

Les dispositions des présents statuts peuvent être complétées par un règlement intérieur ayant pour objet de fixer divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement de l'Association.

Entrée en vigueur des statuts

Article 18

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur adoption lors de l'Assemblée générale constitutive du 8 août 2011 à Genève.

